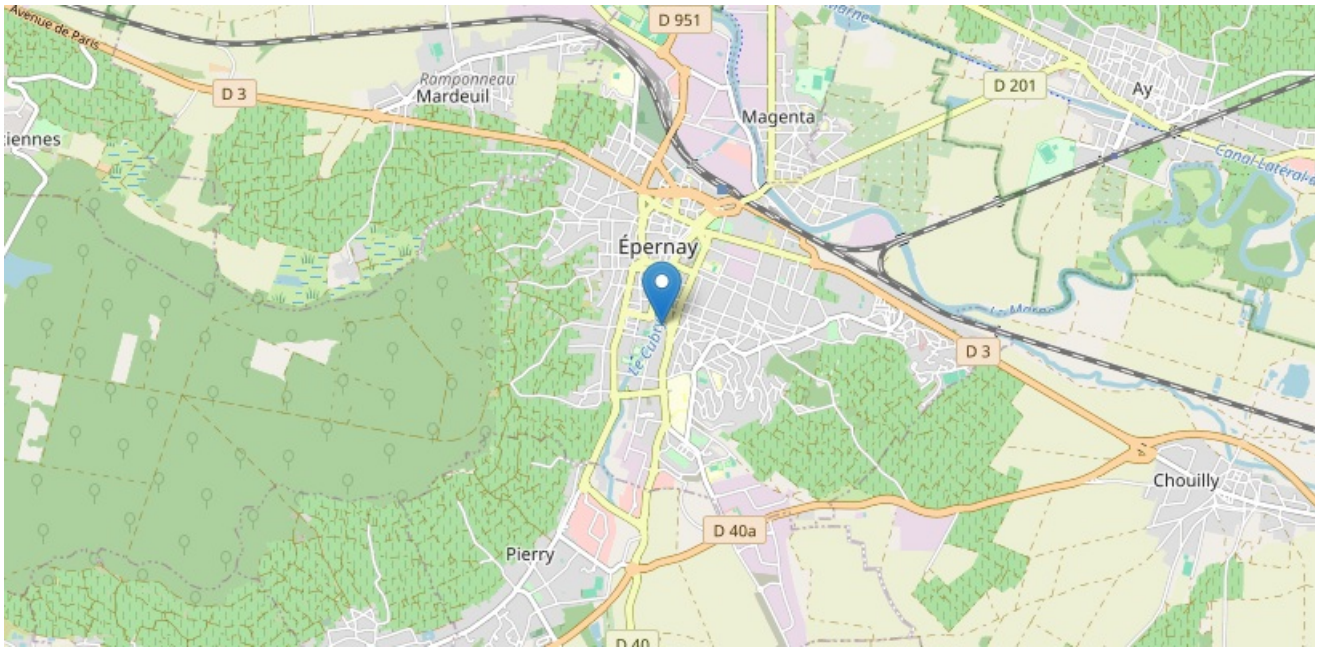
Santé au travail - Accueil & orientation

Accompagnement (Informer son équipe médico-soignante) | Adultes | Après-cancer | Proches et aidants | Accompagnement social, administratif, professionnel



ADRESSE

6 rue Frédéric Plomb
51200 Épernay

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

: 03 26 54 43 95

: amter@amter-epernay.fr

https://www.amter-epernay.fr/

STRUCTURE

ASSOCIATION MEDICALE DU TRAVAIL D'EPERNAY ET SA REGION - EPERNAY
6 rue Frédéric Plomb
51200 Épernay

Le médecin du travail a pour mission de conseiller et d'orienter les salariés, face à une difficulté prévisible pour la poursuite ou la reprise du travail mais également la question de l'origine professionnelle de son cancer.

Il peut :

- Recevoir les salariés en consultation, recueillir leurs difficultés, craintes ou questionnements vis-à-vis du travail et sa santé.
- Accéder à l'ensemble des lieux de travail, se rendre sur place pour voir les conditions réelles de travail, rechercher et proposer les aménagements possibles qu'il sollicitera auprès de l'employeur.
- Conseiller un changement temporaire ou définitif de poste de travail, un essai encadré, si la santé du salarié n'est pas compatible avec son poste.
- En dernier lieu, prononcer une inaptitude médicale si aucun poste dans l'entreprise n'est envisageable.
- Déclencher en parallèle un accompagnement avec la cellule en prévention de la désinsertion professionnelle.

Qu'est-ce qu'il ne peut pas faire ?

- Prescrire des médicaments et arrêt de travail.
- Transmettre des informations médicales à un employeur. Ainsi si un salarié prend directement rendez-vous auprès du médecin du travail ,son employeur n'en sera pas informé sans accord du salarié. Il est soumis comme tout médecin au secret médical.
- Décider d'une affectation de poste ou d'une modification d'un poste de travail ou imposer un aménagement (temps partiel thérapeutique, achat de matériel…),mais il le conseille à l'employeur

HORAIRES du Lundi au vendredi

- 8h00 – 12h00
- 13h30 – 17h30 (vendredi 16h30)